



## **COMMUNE D'YZEURE**

Mairie d'Yzeure  
Place Jules Ferry  
03400 yzeure

Tél. : 04 70 48 53 00

**CAHIER DES CHARGES**  
**DANS LE CADRE DE L'APPEL A CONCURRENCE**  
**POUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE**  
**D'UN POINT DE RESTAURATION RAPIDE, D'ACTIVITES**  
**LUDIQUES ET SPORTIVES**  
**SUR LE SITE « DES OZIERES »**



## LE CONTEXTE DE LA CONSULTATION :

Yzeure est une commune de 13087habitants, située dans l'Allier.

La commune est propriétaire d'un étang aux Ozières aménagé en espace de loisirs d'environ 20 ha, et 4.5 ha pour le plan d'eau et comprenant un vaste parc arboré, une plage, un ponton (réservé exclusivement à l'accès sécurité), un bloc sanitaire et des douches ainsi qu'un poste de secours.

Le but de la présente consultation est de trouver pour la période estivale un professionnel de la restauration type « **Food-truck** » capable notamment d'exploiter, dans le cadre d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire), un point de restauration de manière à satisfaire les estivants du site.

La commune retiendra l'offre la plus intéressante au regard principalement :

- Concept
- Garantie financière de l'entreprise
- qualité des prestations proposées
- Suivi envisagé de l'exploitation
- le taux d'ouverture au public

Les candidats, pourront être reçus pour préciser les modalités de l'occupation du domaine.

Le candidat retenu sera celui qui présentera la meilleure offre à l'issue de cette présentation.

Le présent document contient :

- 1) La liste des prestations minimales que devra assurer le bénéficiaire
- 2) Les moyens mis à disposition pour l'exploitation du site de la base de loisirs
- 3) La durée de l'exploitation
- 4) les modalités de présentation des offres.

### 1) PRESTATIONS MINIMALES A ASSURER PAR LE DELEGATAIRE POUR L'EXPLOITATION DE LA BASE DE LOISIRS DES OZIERES

Le bénéficiaire devra exploiter, sous sa responsabilité, le point de restauration et l'animation de la base de loisirs des Ozières

A ce titre, il assurera :

- **Une mission de restauration**, en proposant des formules de restauration variées et adaptées à la diversité des clientèles susceptibles de fréquenter le site (locale et touristique).

Pour ce faire il devra proposer une restauration rapide type « snack » précisant la période minimale d'ouverture fixée en jours par semaine.

- **Une mission de bar (sous réserve de posséder une licence III, la licence IV n'est pas autorisée)**, Il pourra, par ailleurs développer une activité de glacier.
- **La mise en place d'un espace dédié à la restauration** : tables, chaises, parasols, bain de soleil...
- **Une mission d'animation, installation de jeux ou de parcours sportifs et ludique** (location de pédalos, de canoés (fournis par la ville), ou autres propositions de nature à compléter les activités proposées par la ville

*Dans son offre, le candidat :*

- *devra présenter les modalités d'organisation et de fonctionnement des activités confiées qu'il envisage de mettre en place et qui devront correspondre au minimum aux exigences de la commune ci-dessus explicitées,*
- *présentera des exemples de formules, et de cartes qu'il envisage de proposer,*

## **2) MOYENS MIS A DISPOSITION POUR L'EXPLOITATION DE LA BASE DE LOISIRS**

La commune d'Yzeure met à disposition du bénéficiaire :

Un point d'eau

Disponibilité électrique en P17 notamment de chaque côté de la salle **Dieter Trennhauser** et à proximité immédiate de l'aire de spectacles en bord de plan d'eau.

Possibilité barnum extérieur sur aire de spectacles sous la responsabilité du délégataire.

## **3) DUREE DE L'EXPLOITATION DU DOMAINE**

La convention sera conclue pour une durée de 3 mois à compter du 15 juin 2018.

## **4) CONDITIONS DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU RESTAURANT**

Au préalable, le bénéficiaire est informé des prescriptions suivantes :

- L'accès à la plage est gratuit mais la baignade n'est pas autorisée

- Le parking est gratuit.

En sus des missions présentées dans la première partie du document, le bénéficiaire devra notamment :

- ↳ S'engager à ouvrir le point de restauration au minimum X jours par semaine et aux heures définies dans l'offre.

**\* Priorité sera donnée au porteur de projet ayant un taux d'ouverture important.**

- ↳ En dehors de cette plage, l'ouverture du point restauration est laissée au libre choix du bénéficiaire.

*Dans son offre, le candidat devra s'engager à respecter les périodes d'ouverture minimale demandées par la commune*

*Dans son offre, le candidat déclinera la politique tarifaire qu'il entend mener sur l'espace de loisirs.*

#### LE CANDIDAT DEVRA :

- ↳ **Fournir une caution** à la signature de la convention dont le montant est fixé à 50 Euros.

↳ **Supporter la charge de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** Cette dernière est payée par la commune en tant que propriétaire de l'espace de loisirs et des bâtiments. Elle sera récupérée auprès du délégataire.

- ↳ **Faire son affaire de l'embauche et de la gestion du personnel** nécessaire au bon fonctionnement du point de restauration et de l'animation.

*Dans son offre, le candidat explicitera l'organisation mise en place, notamment les moyens humains qu'il entend mobiliser.*

- ↳ **Souscrira une assurance** destinée à le garantir contre les risques inhérents tant à l'entretien qu'à l'exploitation qu'à la location des pédalos



## 5) REDEVANCE

En contrepartie de l'autorisation d'occupation du domaine public qui lui est consentie, le bénéficiaire versera à la commune une redevance correspondant à l'usage de l'eau et l'électricité consommée sur la période.

## 6) UNE INFORMATION SUR LE RAPPORT ANNUEL DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire aura l'obligation de présenter un rapport annuel, à la commune, deux mois maximum après la clôture des comptes de la société. Il présentera un bilan d'activité stipulant la fréquentation du point de restauration, le bilan social (nombre de salariés et type de contrats). A ce rapport seront annexés les comptes de résultats, le bilan et la copie des contrats de travail.

## 6) MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les candidatures et offres devront être adressées par voie postale en pli recommandé avec avis de réception ou déposées au secrétariat de la Mairie d'Yzeure **avant le 15 mai 2018**.

L'envoi se fera sous triple enveloppe :

- **L'enveloppe extérieure** sera adressée à « Monsieur le Maire d'Yzeure » **avec la mention « AOT – Restauration- Animation - Les Ozières – Ne pas ouvrir ».**
  
- **Une enveloppe intérieure N°1 qui portera la mention « candidature à l'exploitation du bar-restaurant » et contiendra :**
  1. Un curriculum vitae du candidat (ou des candidats pour les candidatures collectives)  
Les capacités professionnelles et techniques, économiques et financières des candidats seront appréciées au vu du DC2 dûment rempli.
  2. Les références attestant du candidat (ou des candidats pour les candidatures collectives) l'expérience du candidat dans le domaine de la restauration et de la gestion de domaine touristique ;
  3. Les attestations, certificats ou justifications attestant de la situation fiscale et sociale régulière du ou des candidats ; notamment : un Extrait K-Bis et une attestation de non faillite personnelle
  4. L'attestation sur l'honneur relative à l'absence de condamnation au cours des 5 dernières années, portée au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux Articles L.8221-1 et 2 ; L.8221-3 et 5 ; L.8231-1 ; L.8241-1 et 2 ; L.8251-1 et L.5221-8 et 11 du Code du Travail ;
  5. La déclaration sur l'honneur précisant que le candidat est bien en règle au regard des dispositions de l'Article L.5212-1 à 4 du Code du Travail ;
  6. Toutes pièces permettant d'apprécier les garanties financières et professionnelles du candidat (agrément vétérinaire ou autorisation).
  
- **Une enveloppe intérieure N°2 qui portera la mention « Projet de restauration et d'animation aux Ozières » et contiendra un dossier de présentation détaillé du projet et notamment :**
  - Un document précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement envisagées (positionnement tarifaire, l'organisation en moyens humains, ...)

- Le type de restauration proposé (menus, snack...)
- Un prévisionnel d'exploitation établi : pour la saison 2018

**La date limite des candidatures est fixée au 15 mai 2018**

Pour tous renseignements s'adresser à :

**M Pinet Didier**

**Direction de l'action sportive, culturelle et solidaire**

**Tel : 04 70 48 53 57**

.